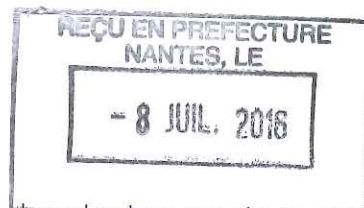


COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 29 juin 2016

Délibération 2016_06_003



Objet : Décision modificative n°1

Le vingt et un juin deux mille seize, à quatorze heures trente, dans les locaux de la CARENE, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du 7 juin 2016 signé par le Président du SYLOA. Le quorum n'étant pas atteint lors de cette séance, le comité syndical est de nouveau convoqué le vingt-neuf juin deux mille seize, à huit heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, par courrier en date du 23 juin 2016 signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, M. Joël BARAUD, Mme Anne LERAY, M. Dominique MANAC'H.

Étaient représentés : Mme Sylvie GAUTREAU

Étaient excusés ou absents : Mme Julie LAERNOES, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Thierry GADAIS, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, M. Michel BELOUIN, M. Jean-Pierre BOUILLANT,

Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : M. Éric PROVOST

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Président expose :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du syndicat, monsieur le Président propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Cette décision modificative propose :

- Une diminution de la section de fonctionnement de -40,8 K€ :
 - Une diminution de 52 K€ sur le chapitre 011 « charges à caractère général » provenant principalement de la diminution des crédits d'études. En effet, suite à la consultation infructueuse pour la réalisation de l'« audit de gouvernance du SAGE Estuaire de la Loire », une nouvelle consultation a été lancée en mai 2016. De ce fait, la finalisation de l'étude, et donc le solde des factures, se fera au 1^{er} trimestre 2018. Un ajustement au réel des dépenses est donc proposé.

- o Une augmentation de 8 K€ sur le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » due aux ajustements liés au paiement des premiers salaires.
- o Les dépenses salariales, de fonctionnement et le décalage sur la réalisation des études en 2017 ont une conséquence. Ils ont été ajustés au plus près. La totalité de la subvention pour l'audit est reportée en 2017 (pas d'acompte). Cela entraîne une diminution des recettes liées aux subventions de -44 k€ (subventions versées en 2017). À noter la création d'une ligne de recette liée au paiement de la part salariale des tickets restaurants à hauteur de 3,7 K€.

La section de fonctionnement s'équilibre désormais en dépenses et en recettes à 474 K€.

- Pour la section d'investissement, un ajustement à la baisse de 4 K€ est proposé suite aux divers achats réalisés qui avaient été légèrement surestimés.
- En conséquence de ces différents ajustements, la ligne des dépenses imprévues est portée à 16,6 k€.

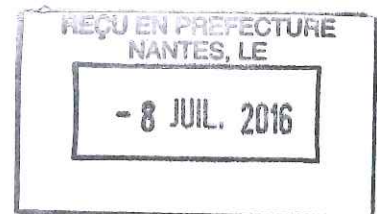
La section d'investissement s'équilibre désormais en dépenses et en recettes à près de 30K€.

La présente décision modificative entraîne la création des lignes :

- En dépenses de fonctionnement
 - 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers à hauteur de 240 €.
 - 6331 - Versement de transport à hauteur de 3 190 €.
 - 6338 - Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations à hauteur de 500 €.
 - 6478 - Autres charges sociales diverses à hauteur de 3 466,92 €.
- En recettes de fonctionnement
 - 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel à hauteur de 3 721,20€



Chapitre	Articles - Libellé	Dépenses		Total crédits	Recettes	
		BP	DM 1		BP	DM 1
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	186 092,00 €	- 52 025,75 €	134 066,25 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés	282 058,00 €	8 204,82 €	290 262,82 €		
022	Dépenses imprévues	9 504,00 €	7 115,19 €	16 619,19 €		
023	Virement à l'investissement	30 101,00 €	- 4 173,06 €	25 927,94 €		
012	Charges de personnel et frais assimilés					
074	Dotations et participations				- €	3 721,20 €
	Total section de fonctionnement	515 564,00 €	- 40 878,80 €	474 685,20 €	515 564,00 €	- 40 878,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	18 200,00 €	- 5 398,40 €	12 801,60 €		
21	Immobilisations corporelles	15 860,00 €	1 225,34 €	17 085,34 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
28	Amortissements				3 959,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement				30 101,00 €	- 4 173,06 €
	Total section d'investissement	34 060,00 €	- 4 173,06 €	29 886,94 €	34 060,00 €	- 4 173,06 €



**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité**

- ✓ **Vote** la Décision Modificative n°1 s'équilibrant en recettes-dépenses de **fonctionnement** à – **40 878,80 €** (soit au total 474 685,20 €) et en recettes-dépenses **d'investissement** à – **4 173,06 €** (soit au total 29 886,94 €)

Fait à Nantes, le 29 juin 2016

Christian Couturier
Président du SYLOA

Pour extrait certifié conforme,
Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De l'affichage au siège du syndicat le :



